Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212203632-20251215-DEL2025_05_09-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor
Date de la convocation : Mardi 9 décembre 2025

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal du lundi 15 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi quinze décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de TRELEVERN, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Yannick QUEGUINER, Maire.

Etaient présents : MM. QUEGUINER Yannick, CARMILLAT Brigitte, BEC Bernard, TASSE Sylvie, LE ROUX Denis, LORINQUER Hervé, LEPETIT Françoise, SANDRON Bernard, MORGANTINI Maryvonne, CADIN Hervé, CLEMENCE Henryka, ANDRE Jean-Yves, LE CUN Michelle, ROUSSEAU Joseph.

Secrétaire de séance : CADIN Hervé.

Membres en exercice	14
Membres présents	14
Nombre de procurations	0

DEL2025-05-09
Objet : Amortissement des subventions d'équipement versées pour le financement de biens mobiliers au SDIS

VU l'article L.2321-2 du CGCT ;

VU la délibération n° DEL 2024-02-12 portant dérogation à la règle du prorata temporis prévu par la M57 ;

VU la délibération n° DEL2025-02-04 octroyant une subvention d'équipement versée au SDIS pour le renouvellement de matériels d'intervention ;

Le maire propose de fixer la durée d'amortissement de la subvention d'équipement versée au SDIS pour le renouvellement de son matériel d'intervention à 5 ans.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 1 voix contre et 13 pour,

- **FIXE** la durée d'amortissement de la subvention d'équipement versée au SDIS pour le renouvellement de son matériel d'intervention à 5 ans.

Fait et délibéré à TRELEVERN, les jour, mois et an précités.
Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Yannick QUEGUINER.

Yannick QUEGUINER
Signature numérique de Yannick QUEGUINER
Date : 2025.12.16 15:47:11 +01'00'